



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Plus d'infos sur
symbhi.fr



SOMMAIRE

EDITO	p.3
QUI SOMMES-NOUS ?	p.4-5
CARTE	p.4-5
MEMBRES ET ÉLUS	p.5
CHIFFRES CLÉS	p.5
BUDGET GLOBAL	p.6
TEMPS FORTS 2024	p.7
ORGANIGRAMME	p.8
TRAVAUX D'URGENCE : COMMENT LES FINANCER ?	p.9
NOS ACTIONS SUR LES TERRITOIRES	p.10-22
OUVRAGES ET DIGUES	p.10-11
DRAC	p.12-13
GRÉSIVAUDAN	p.14-15
ROMANCHE	p.16-17
VOIRONNAIS	p.18-19
SUD GRÉSIVAUDAN	p.20-21
VERCORS	p.22
GRAND PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE 2024	p.23

EDITO



L'année 2024 restera marquée par l'intensité des événements naturels qui ont touché notre territoire. Les crues survenues dans l'Oisans, le Sud Grésivaudan ou encore le Voironnais ainsi que l'effondrement de la Rivière ont mis à rude épreuve les infrastructures de protection et la résilience de nos rivières. Face à ces situations d'urgence, le SYMBHI s'est mobilisé sans délai et nous avons pu engager rapidement des travaux de sécurisation et de confortement des digues, évitant des dommages plus graves encore.

Au-delà de cette gestion de crise, 2024 a aussi été une année de reconnaissance et de structuration. Je pense notamment à la labellisation « Rivière en bon état » de la Bonne Amont, qui récompense un travail exigeant sur la restauration du milieu naturel. Le Grand Prix national du génie écologique, décerné au projet « Isère Amont », témoigne également de l'ambition environnementale et de l'innovation portée collectivement par nos équipes et nos partenaires.

Enfin, cette année a vu l'avancement décisif de plusieurs schémas d'aménagement : le PAPI Drac, le programme des affluents du Grésivaudan, ou encore les études approfondies menées sur la Romanche et ses affluents. Ces démarches longues et complexes sont essentielles pour anticiper les risques, redonner de l'espace aux rivières, restaurer leur bon fonctionnement et bâtir une stratégie d'aménagement cohérente à l'échelle des bassins versants.

L'ensemble de ces actions illustre notre engagement pour une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques, alliant protection des personnes, préservation des écosystèmes et valorisation des territoires. Je tiens à saluer le travail des équipes du SYMBHI, l'implication des élus et la mobilisation des partenaires qui rendent possible, chaque jour, cette dynamique collective.

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing line.

Fabien MULYK,
Président du SYMBHI
Maire de Corps

QUI SOMMES-NOUS ?

SYMBHI

Établissement public en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières (EPAGE) du bassin versant de l'Isère.

Un syndicat au service des collectivités territoriales et des habitants.

2 objectifs principaux

Protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés.



Mais aussi

Gestion quantitative et qualitative des ressources en eau

GRÉSIVAUDAN



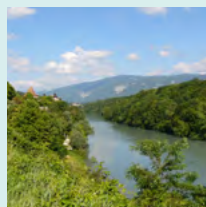
DRAC



VOIRONNAIS



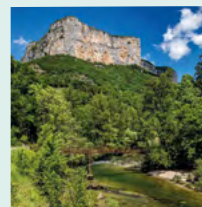
SUD GRÉSIVAUDAN



ROMANCHE



VERCORS BOURNE



55 AGENTS

Au service des territoires, de la mise en œuvre des grands projets
à la **gestion quotidienne des cours d'eau et des ouvrages associés**.

≈ 6 unités territoriales

en charge d'un secteur géographique dédié
et des relations avec les acteurs de leur
territoire.

≈ 1 pôle ouvrages

en charge de l'entretien
et de la gestion des digues.

≈ 1 pôle administratif

pour la gestion administrative
et financière du syndicat.

≈ Des référents transversaux

(environnement, Systèmes
d'Information Géographique,
communication)

LES GRANDS PROGRAMMES D'ACTIONS



4 contrats de rivières

- Drac Isérois
- Paladru Fure Morge Olon
- Sud Grésivaudan
- Romanche



5 PAPI* d'intention

- Drac
- Affluents de l'Isère en Grésivaudan
- Romanche
- Paladru Fure Morge Olon Roize
- Affluents de la Romanche



3 PGSZH**

- Voironnais
- Sud Grésivaudan
- Grésivaudan



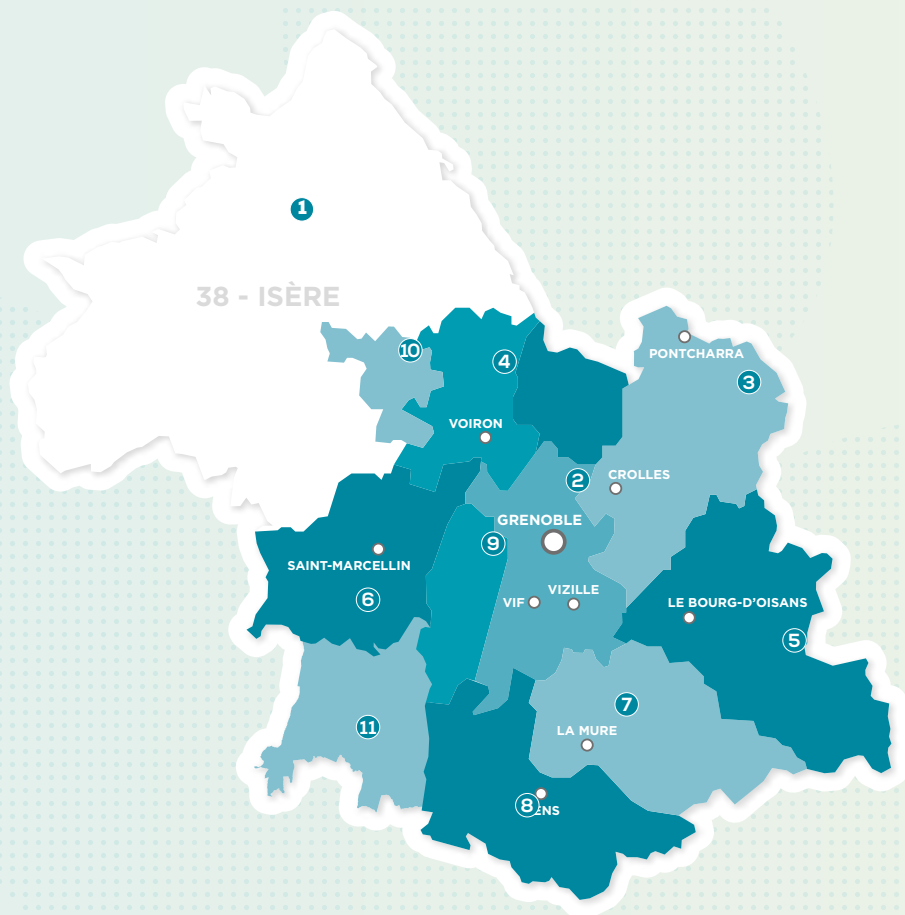
1 Plan de Gestion de la Ressource en Eau

- Sud Grésivaudan

* Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

** Plan de Gestion Stratégique des Zones humides

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SYMBHI compte **11 collectivités membres** représentées au total par **33 élus** siégeant au comité syndical. Cette instance décide des actions à mener, des financements à mobiliser et des règles de gestion du syndicat.



MEMBRES DU SYMBHI EN 2021

LE DÉPARTEMENT :

- ① Le Département de l'Isère

LES INTERCOMMUNALITÉS :

- ② Grenoble Alpes Métropole
- ③ La Communauté de Communes Le Grésivaudan
- ④ La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- ⑤ La Communauté de Communes de l'Oisans
- ⑥ Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- ⑦ La Communauté de Communes de la Matheysine
- ⑧ La Communauté de Communes du Trièves
- ⑨ La Communauté de Communes du Massif du Vercors
- ⑩ La Communauté de Communes de Bièvre Est
- ⑪ La Communauté de Communes Royans Vercors

LE BUDGET GLOBAL 2024

Le budget voté en 2024 a permis la mise en œuvre des programmes d'actions prévus par bassin versant au vu des différents PAPI et contrats de rivières existants. En outre, les actions transversales ont permis notamment de :

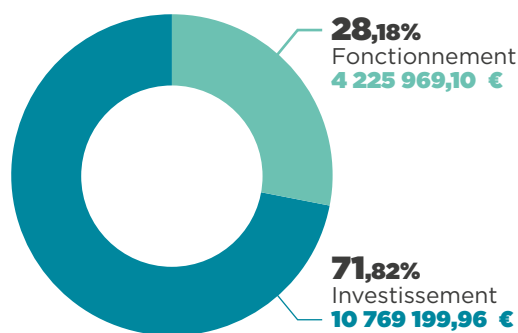
- Débuter la structuration de la fonction maîtrise foncière de nos ouvrages, notamment les servitudes d'utilité publique sur les systèmes d'endiguement ;
- Mettre en place une communication institutionnelle ;
- Intégrer la Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche ;
- Lancer le chantier du futur siège.

DÉPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF)
17 845 202,25 €

RECETTES :
14 995 169,06 €

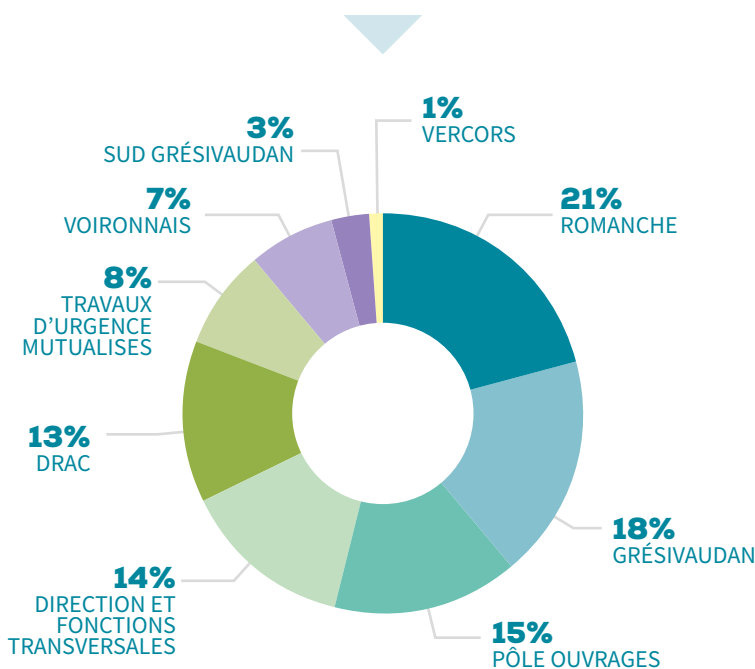
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 :
6 925 191,09 € (38,81 %)

La section de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses essentielles au bon fonctionnement des services du syndicat. Cela comprend les dépenses récurrentes, telles que toutes les charges courantes nécessaires à la gestion quotidienne du SYMBHI, à l'entretien de ses ouvrages et des rivières (dont certains travaux d'urgence), ainsi que des études et des actions de sensibilisation.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :
10 920 011,15 € (61,19 %)

La section d'investissement concerne les dépenses engagées pour développer les projets d'aménagement du SYMBHI. Ils ont essentiellement concerné en 2024 des aménagements liés à la compétence GEMAPI sur l'ensemble des bassins versants.



Agence De L'eau
1 416 319 €

État
3 210 174 €

Département de l'Isère

819 900 €

Le Département de l'Isère finance en tant que membre (contribution) et subventionne aussi certains projets au titre de sa politique d'aide GEMAPI

Région

146 195 €

Cotisations statutaires (les membres du SYMBHI)

8 985 173 €

*Département de l'Isère
Grenoble Alpes Métropole
Communauté de communes le Grésivaudan
Communauté de communes de l'Oisans
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère
Communauté de communes de la Matheysine
Communauté de communes du Trièves
Communauté de communes du Massif du Vercors
Communauté de communes du Royans Vercors
Communauté des communes Bièvre Est*

Autres

417 408 €

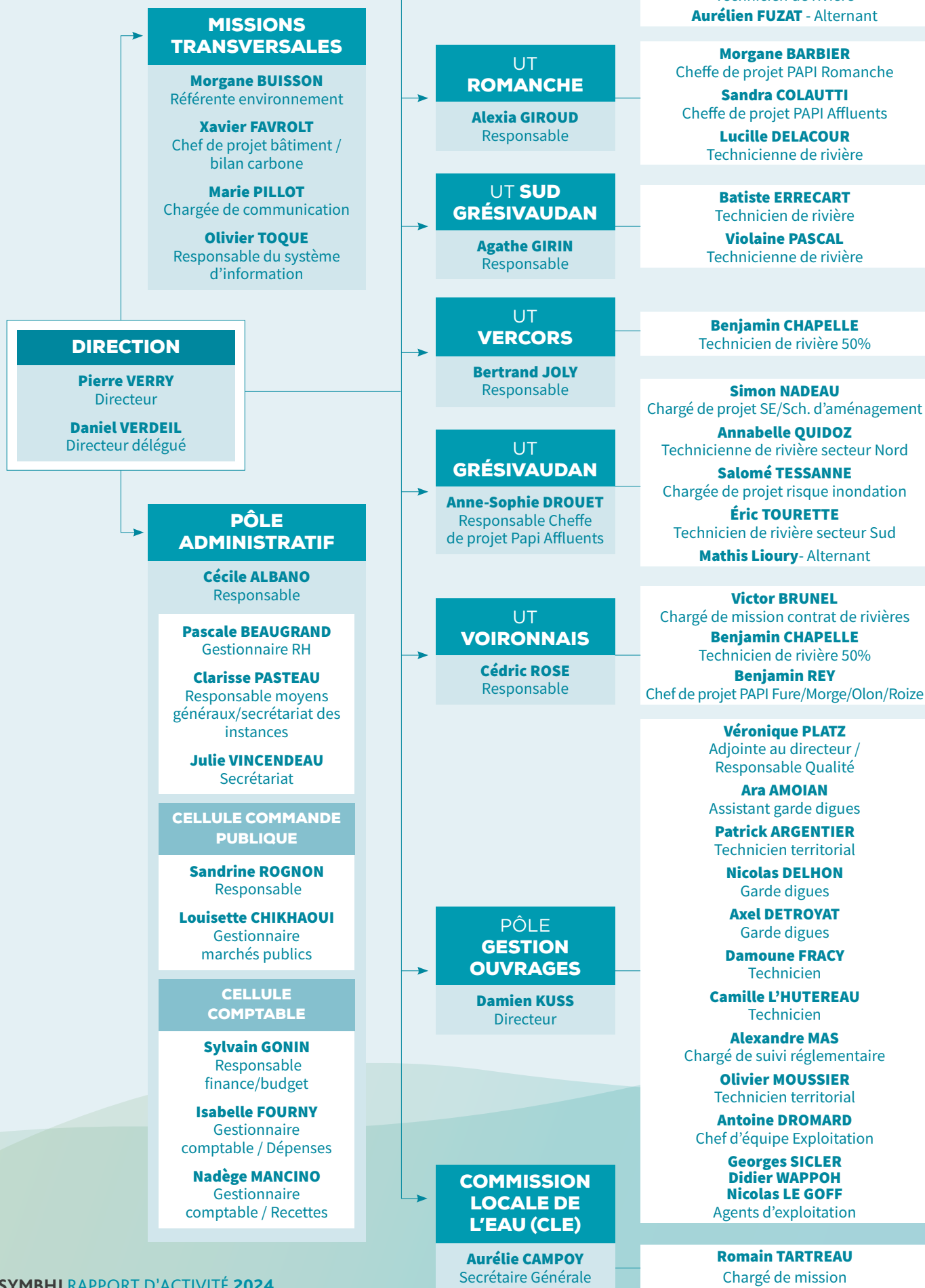
Tous les chiffres présentés dans cette page sont issus des comptes administratifs 2024

TEMPS FORTS 2024



ORGANIGRAMME

au 1^{er} juillet 2025



TRAVAUX D'URGENCE : COMMENT LES FINANCER ?

Lorsque des événements climatiques et des crues ont frappé notre territoire en 2023 et 2024, des travaux d'urgence ont été rapidement mis en œuvre pour réparer les dégâts causés aux digues et remettre les cours d'eau dans leur lit. Mais qui finance ces interventions ?

Le SYMBHI dispose d'un fonds dédié à la gestion de crise, financé par l'ensemble de ses membres : le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole (GAM) et les autres intercommunalités concernées.

Ce fonds couvre l'ensemble des rivières du territoire, qu'il s'agisse des affluents ou des grands cours d'eau comme l'Isère, le Drac et la Romanche. La participation de GAM et du Département de l'Isère

est fixée à 30 % chacun, celles de la CCLG et de la CAPV à 20,2% et 9,9%, le reste étant pris en charge par les autres intercommunalités.

Le fonds intervient pour aider les territoires en cas d'évènement majeur: la solidarité entre territoires couvre alors le coût des travaux. Pour des événements de moindre ampleur, les territoires couvrent eux-mêmes les conséquences, du fait d'un système de franchise, inspiré des assurances :

- Chaque territoire prend en charge ses travaux d'urgence jusqu'à un certain montant (50 000 € pour les « petites » intercommunalités, 100 000 € pour les « grandes », et 400 000 € pour les grands ouvrages).

- Au-delà de ces seuils, le fonds mutualisé prend le relais.

Tous les types de travaux ne sont pas couverts par le fonds: par exemple, le curage des plages de dépôt après une crue débordante, qui relève de l'entretien courant, reste financé par les territoires.

Quels effets sur le financement des travaux en 2025 ?

Le coût des travaux d'urgence pour 2025 est estimé à 1,78 million d'euros, répartis entre les affluents et les grands ouvrages.

Travaux post-crue à Bourg d'Arud – juin 2024



Travaux sur le Versoud à la Rivière après l'éboulement de la carrière – Aout 2024



Travaux post-crue aux étages à Saint Christophe en Oisans – Juillet 2024



PÔLE OUVRAGES

TRAVAUX D'URGENCE POUR LE CONFORTEMENT DES DIGUES DU LAC DE LA TAILLAT

Confortement de la digue RD de l'Isère au droit du Lac de la Taillat

À la suite des crues successives de l'Isère en novembre et décembre 2023, le SYMBHI a entrepris des travaux d'urgence pour consolider les digues entourant le Lac de la Taillat, situé sur la commune de Meylan. Ces crues ont provoqué un phénomène de «surverse et reverse», où l'eau de l'Isère a débordé au-dessus de la digue, inondant le lac, qui, une fois saturé, a à son tour débordé en direction de l'Isère. Ce phénomène a entraîné une érosion significative des talus et un affaissement des berges. Sans intervention, le risque de capture du lac par l'Isère existait et aurait pu engendrer en cascade une déstabilisation par érosion régressive des digues situées en amont.



Les travaux, débutés mi-janvier 2024, se sont déroulés en deux phases sur un linéaire total de 380 mètres :

1. Premier tronçon : 230 mètres en amont du méandre, dans la zone de «surverse». Les travaux ont consisté en l'abattage des arbres déstabilisés par les talus effondrés, suivi de la pose d'enrochements sur le talus côté rivière pour consolider la digue.

2. Second tronçon : 150 mètres en aval, dans la zone de «reverse». Les mêmes techniques ont été appliquées pour renforcer la digue.

Les limons déposés par l'Isère n'ont pas été évacués mais intégrés aux enrochements afin de faciliter la repousse d'arbres et d'arbustes sur le talus, contribuant ainsi à la reconstitution d'un rideau de végétation.

Informations clés sur les travaux

- Travaux menés en concertation avec la Commune de Meylan, gestionnaire de l'ENS de la boucle de la Taillat
- Budget : 700 000 € financés par Le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et les autres EPCI membres du SYMBHI
- Linéaire : deux zones critiques totalisant 380 m.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES ET DE LA DIGUE DE LA ROMANCHE À NOTRE-DAME DE MÉSAGE

EN 2024, PLUSIEURS CRUES SUCCESSIVES DE LA ROMANCHE ONT PROVOQUÉ DES ÉROSIONS METTANT EN PÉRIL LA STABILITÉ DES OUVRAGES DE PROTECTION ET MENAÇANT DIRECTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES HABITATIONS SUR LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE.

Confortement des berges et protection du collecteur d'eaux usées

Le SYMBHI, sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour Grenoble Alpes Métropole, a entrepris des travaux de protection des berges. L'objectif principal était de protéger le collecteur d'eaux usées, dont certaines portions avaient été mises à nu par les crues, posant un risque de pollution pour la rivière et le captage d'eau potable de Rochefort.

Les interventions ont consisté en :

- **Rehausse et renforcement des enrochements** sur la partie déjà traitée en 2023.
- **Prolongement de la protection** des berges en amont et en aval des zones érodées
- **Confortement du regard d'inspection mis à nu**, avec un massif d'enrochement.

AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

La gestion du Domaine Public (DP), qu'il s'agisse des digues ou des cours d'eau, implique des obligations pour le SYMBHI, mais aussi pour les personnes physiques et morales souhaitant y exercer une activité. Une question clé se pose : **qu'est-il autorisé de faire sur le Domaine Public du SYMBHI, et sous quelles conditions ?**

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) est l'outil principal permettant d'encadrer ces usages. Elle régule la circulation, les travaux et l'occupation des espaces gérés par le SYMBHI. En 2024, un travail de compréhension et de structuration de la gestion du Domaine Public a été mené pour cerner les enjeux et les leviers à disposition du SYMBHI. Les modalités d'octroi des AOT, à la fois sur le fond et la forme, ont été clarifiées et améliorées.

Ce travail de structuration s'est articulé autour des actions clefs suivantes :

- Définir un cadre juridique précis et conforme au **Code Général de la Propriété des Personnes Publiques** pour toute occupation du Domaine Public ;
- **Finaliser une grille tarifaire** claire et adaptée aux différents types d'occupation,
- Mettre en place une procédure de suivi afin de mieux gérer les demandes dans le temps.

Afin d'accompagner cette structuration et **communiquer le plus à l'amont possible les procédures** aux divers porteurs de projets qui le sollicite, le Pôle Ouvrages a rédigé un guide à leur attention.



Travaux de remplacement de la conduite du Saumoduc dans la digue de l'Isère en aval de Grenoble

RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU LOTISSEMENT DU MOULIN



Mise en oeuvre d'une protection de talus de digue en enrochements.

La crue des 20 et 21 juin 2024 a également fortement impacté la digue protégeant plusieurs dizaines de maisons du lotissement du Moulin à Notre-Dame de Mésage. L'accumulation de sédiments a modifié l'écoulement de la rivière, déviant le flux contre la digue et provoquant son érosion.

Un programme de travaux en deux phases a été mis en place :

- **Phase 1 (automne 2024) :** Renforcement d'urgence de la digue avec des enrochements provisoires.
- **Phase 2 (2025-2026) :** Mise en place d'une protection pérenne par enrochements et sabot, accompagnée du curage des bancs de sédiments.

Le coût des travaux phase 1 s'élève à 100 000 € H.T., financé par Grenoble Alpes Métropole (50 %), le Département de l'Isère (40 %), la Communauté de Communes Le Grésivaudan (6,3 %) et d'autres partenaires territoriaux.

Ces travaux, financés à hauteur de 120 000 € par Grenoble Alpes Métropole, ont permis de sécuriser durablement la zone.

Toutefois, une réflexion est en cours pour envisager un déplacement du collecteur, afin de limiter les risques à long terme.

Protection de berge en enrochement au droit d'un tronçon ayant subi une forte érosion et où la conduite d'assainissement avait été mise à nu.



LA BONNE AMONT LABELLISÉE “RIVIÈRE EN BON ÉTAT”

Le SYMBHI et ses partenaires lors de l'inauguration du label « rivière en bon état » sur la Bonne à Valjouffrey



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a dévoilé en juin 2024 le palmarès des rivières en bon état, ajoutant quatre nouvelles rivières à ce label mis en place en 2015. Parmi elles, la Bonne Amont, située dans le parc national des Écrins, s'est distinguée par sa qualité environnementale. L'inauguration a eu lieu le lundi 18 novembre à 12h30 sur la commune de Valjouffrey.

La Bonne Amont, affluent du Drac, serpente sur 14 km depuis sa source au pied du massif de l'Olan jusqu'à sa confluence avec le torrent du Malentraz, sur la commune de Valjouffrey en Isère. Cette portion de rivière a notamment fait l'objet de travaux de restauration hydromorphologique au niveau de sa confluence avec le Malentraz, portés par le SYMBHI en 2021. Ces travaux ont permis à la Bonne de retrouver son espace de liberté et des milieux diversifiés.

Les travaux de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) ont été financés à 50% par l'Agence de l'Eau, 30% par le Département de l'Isère, 10% par le fonds CLE EDF, et 10% par le SYMBHI via la taxe GEMAPI de la Communauté de Communes (CC) Matheysine.

5 critères d'évaluation de la qualité écologique de la rivière

L'obtention de la distinction écologique « Rivière en bon état » est une démarche volontaire. Toute structure gestionnaire peut librement candidater auprès de l'Agence de l'Eau, qui analyse ensuite 5 critères pour évaluer la qualité écologique de la rivière :

- sa diversité biologique
- un niveau de pollution faible par les substances organiques ou chimiques
- une intensité des prélèvements d'eau maîtrisée par rapport au débit de la rivière

- l'absence de contraintes physiques (digue, berges, seuils ...)
- la présence d'une gouvernance claire et efficace, garante de la pérennité de la bonne gestion de la rivière.

La Bonne Amont rejoint ainsi les 113 rivières du bassin Rhône-Méditerranée qui arborent fièrement la distinction "Rivière en bon état", une reconnaissance qui valorise la qualité écologique de ces milieux et les efforts de leurs gestionnaires pour les préserver.

Vue sur la confluence Bonne/Malentraz 4 ans après les travaux du SYMBHI



EXCAVATION D'UNE ANCIENNE DÉCHARGE AUX ÉCHAUDS

En 2018, le SYMBHI est intervenu sur le cours d'eau la Roizonne, au niveau du pont des Échauds à Lavaldens, pour restaurer la dynamique naturelle de la rivière. L'objectif était de redonner au cours d'eau un espace de bon fonctionnement en supprimant les enrochements et épis qui contraignaient son lit.

Toutefois, la divagation du torrent en rive droite a révélé un enjeu environnemental inattendu : la mise à jour d'une ancienne décharge municipale. Lors des crues, des déchets ont été entraînés dans la Roizonne, menaçant la qualité des eaux et des milieux naturels. Une intervention d'urgence en 2021 a permis de limiter cette pollution, mais une solution durable s'imposait.

Afin d'éliminer ce risque, une opération d'excavation des déchets a été programmée dès janvier 2024, après des investigations géophysiques menées par l'Université de Grenoble pour cartographier les poches de déchets.

Ce chantier, d'une durée de 3 mois, s'est organisé en plusieurs étapes :

- Extraction des déchets enfouis
- Tri, stockage temporaire et évacuation vers des filières adaptées
- Criblage des sols contaminés
- Remblaiement de la zone avec des terres inertes et contrôlées

Travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge des Échauds à Lavaldens



Une découverte inattendue d'amiante pendant le chantier, a conduit au déploiement de mesures spécifiques, liées au traitement de ce type de déchets.

D'un coût total de 190 000 € HT, ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (50%), le Fonds Vert (30%), le fonds EDF via la Commission Locale de l'Eau (10%) et la Communauté de Communes de la Matheysine (10%).

PRÉSENTATION DE L'AVP DU PAPI DRAC ET CHOIX DU SCÉNARIO

En septembre 2024, l'avant-projet (AVP) du PAPI Drac a été présenté en comité de pilotage, avec trois options envisagées pour la traversée urbaine (en aval du pont du Rondeau). Le comité de pilotage du projet a acté que le choix du scénario retenu revenait aux communes, qui se

sont prononcées par délibérations de leurs conseils municipaux.

La totalité des 15 communes concernées a approuvé l'AVP en choisissant l'option dite « AVP ter » permettant d'abaisser la ligne d'eau en crue par rapport à la situation actuelle, tout en préservant

le cadre de vie et en limitant l'impact environnemental.

Grenoble-Alpes Métropole a approuvé l'avant-projet le 4 avril 2025.

FIN DES TRAVAUX SUR LA GRESSE

Le SYMBHI a achevé la dernière phase des travaux de restauration de la Gresse aval, clôturant un projet engagé depuis 2021. Cette dernière phase de travaux, menée en aval des Saillants du Gua, a permis de redonner au cours d'eau un fonctionnement plus naturel. Des merlons ont été supprimés, les terrasses alluviales remodelées et un chenal secondaire créé. L'ensemble des aménagements conduits renforce la biodiversité et la résilience écologique de la rivière, tout en améliorant la dynamique naturelle du lit.

- 900 000 € HT : coût total du projet
- 600 000 € : subvention de l'État (France Relance – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)
- 120 000 € : aide du Département de l'Isère (GEMAPI)
- 180 000 € : reste à charge pour le SYMBHI, financé par la taxe GEMAPI de Grenoble Alpes Métropole

Travaux de restauration hydromorphologique (tranche 3) de la Gresse au Gua



GRÉSIVAUDAN

SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DANS LE GRÉSIVAUDAN : PROGRAMMATION ET PROSPECTIVE

Début avril 2025, le conseil communautaire du Grésivaudan a voté une enveloppe budgétaire de 47 millions d'€ HT sur six ans dans le cadre du programme de sécurisation des torrents du Grésivaudan.

Le territoire du Grésivaudan est marqué par la présence de nombreux torrents et affluents de l'Isère, dont les crues peuvent être à l'origine d'inondations et de dommages importants. Face à ces risques, une programmation pluriannuelle est en cours d'élaboration, sur la base des résultats d'études approfondies menées sur une douzaine de bassins versants.

Les études menées sur les torrents du Grésivaudan montrent que les crues décennales et vingtennales provoquent déjà des débordements et des dommages. Les crues centennales quant à elles, concernent des zones densément peuplées autour des torrents comme le Craponoz (Bernin, Crolles), le Bréda (Pontcharra) et le torrent de la Combe de Lancey (Villard-Bonnot), où elles pourraient causer des dommages importants. Ils sont estimés à 93 millions d'euros pour le Bréda, 403 millions pour le Craponoz et 15 millions pour la Combe de Lancey.

Des aménagements pour prévenir les inondations mais aussi pour préserver les milieux aquatiques et améliorer le cadre de vie

Afin de limiter ces risques, plusieurs types d'aménagements sont envisagés :

- **Création de plages de dépôt** pour retenir les sédiments et flottants et limiter l'impact des crues.
- **Élargissement du lit torrentiel** et mise en place de protections de berges en techniques mixtes (génie végétal et génie civil), renaturation des torrents très artificialisés.
- **Confortement de seuils et de digues** pour sécuriser les zones habitées.
- **Découverte de torrents et replantation d'espèces arborées** afin de restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.
- **Valorisation des usages** en lien avec les cours d'eau.

Une programmation en trois scénarios

Trois scénarios ont été définis pour la mise en œuvre de ces aménagements sur l'ensemble des bassins versants, en fonction des moyens disponibles et du niveau d'ambition souhaité :

- **Scénario minimal** : aménagements ciblant quelques bassins versants prioritaires pour un coût de 25 millions d'€.
- **Scénario intermédiaire** : un programme plus complet, estimé à 47 millions d'€. (celui retenu par la Communauté de Communes Le Grésivaudan).
- **Scénario ambitieux** : un plan renforcé atteignant 61 M€.

Quels financements ?

Le scénario intermédiaire, retenu pour assurer un équilibre entre efficacité et faisabilité, nécessite **47 M€** sur la période 2026-2031. Un financement externe couvrant 60 % du coût total est envisagé, avec des contributions de l'État, de l'Agence de l'eau et du Département. Différentes solutions sont étudiées pour compléter ce financement, comme une augmentation progressive de la taxe GEMAPI ou un recours à l'emprunt.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le SYMBHI déploie un plan de gestion de la végétation (sur 10 ans) visant à réduire les risques d'inondation tout en préservant et en valorisant les milieux naturels. Ce plan, dont les travaux peuvent concerner 90 km de linéaire (environ 10 km par an), répond à deux objectifs principaux : garantir un écoulement hydraulique efficace et

restaurer les boisements des berges pour renforcer les corridors écologiques.

Les interventions, menées en étroite collaboration avec les communes et les partenaires locaux, se concentrent sur des secteurs prioritaires identifiés lors des diagnostics. Elles incluent l'élagage, le débroussaillage et l'abattage ciblé, ainsi que la plantation d'essences locales pour favoriser la biodiversité. Ces travaux

permettent également de prévenir les blocages liés aux embâcles, responsables d'aggravation des crues. Ils sont réalisés en substitution aux propriétaires riverains défaillants dans leur obligation d'entretien de la végétation riveraine.



Combe de Lancey

AMÉNAGEMENT DU TORRENT DE LA COMBE DE LANCEY

Dans le cadre du PAPI dédié aux affluents de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan, le SYMBHI mène un projet d'aménagement du torrent de la Combe de Lancey à Villard-Bonnot. Ce projet, lancé en 2021, s'appuie sur une étude approfondie du cours d'eau et vise à protéger les habitants contre les crues centennales tout en renaturant les cours d'eau et en créant des corridors verts propices à la biodiversité et à la promenade.

Un historique de crue

La crue torrentielle d'août 2005, marquée par l'obstruction de nombreux passages couverts provoquant des inondations sur une zone très étendue, reste gravée dans les mémoires. Aujourd'hui, le transport solide – bois, cailloux et boue – est au cœur des réflexions pour concevoir les aménagements. Les propositions

incluent des plages de dépôt en amont, la réouverture de passages couverts et l'élargissement du lit du torrent. L'ambition est de protéger la zone contre une crue centennale.

Un cadre de vie et une nature retrouvée

Au-delà de la protection contre les inondations, le projet vise à recréer un environnement naturel et convivial. La restauration du cours d'eau offrira des espaces de détente, de promenade et de rencontres. Selon une enquête menée en 2023, 82 % des habitants plébiscitent le développement d'espaces verts et d'activités de proximité sur le site des anciennes papeteries.



LES ACTEURS

Ce projet mobilise la commune de Villard-Bonnot, la Communauté de Communes Le Grésivaudan et le Département de l'Isère, en partenariat avec le SYMBHI.



LE COÛT

il est estimé entre 15 et 18 millions d'euros et est en partie financé par l'État, l'Agence de l'Eau et la taxe Gemapi. L'avant-projet devrait être finalisé en 2026, pour un début des travaux en 2029. Les travaux seront mis en oeuvre en plusieurs phases.

ROMANCHE

CRUE EXCEPTIONNELLE DU VÉNÉON

Vue du camping de Bourg d'Arud lors de la crue du 20 juin



Les 20 et 21 juin 2024, le Sud du département de l'Isère a été frappé par un épisode météorologique caractérisé par de fortes précipitations et une fonte nivale prononcée. Cette conjonction a entraîné des crues significatives de plusieurs cours d'eau, notamment l'Isère, la Romanche et le Vénéon. Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) s'est, dès les premiers instants, mobilisé pour surveiller et gérer ces événements, en coordination avec les autorités locales et les services spécialisés.

Le Vénéon, affluent de la Romanche, a connu une crue exceptionnelle durant cet épisode. On estime la période de retour entre la vicennale et la trentennale. Cette montée des eaux a provoqué des dégâts notables le long de la vallée.

À Bourg d'Arud, hameau de la commune des Deux Alpes, des travaux d'urgence avaient été réalisés après les crues d'octobre 2023 pour protéger les infrastructures sensibles. Ces mesures ont permis de préserver certaines zones lors de la crue de juin 2024. Cependant, la crue de juin entraîna de nouveau l'inondation du secteur, impactant la piscine, les campings et un dépôt important de matériaux dans le lit du torrent.

A Plan du Lac, entre Bourg d'Arud et Saint-Christophe-en-Oisans, un chenal de 350 mètres était en cours de réalisation pour faciliter l'écoulement du Vénéon. La crue a malheureusement comblé ce chenal, emporté une passerelle et causé une brèche dans la digue rive droite. Le gîte local a été encerclé par les eaux et légèrement inondé, tandis que des véhicules stationnés à proximité ont été ensevelis sous les matériaux.

Le hameau de La Bérarde a subi des dommages particulièrement sévères. Il a été estimé que la période de retour associée à la concomitance de la pluie et de la fonte sur le bassin versant du torrent des Etançons est de l'ordre de la centennale. À cette configuration rare vient s'ajouter la vidange d'un lac glaciaire provoquant des crues torrentielles dévastatrices sur le secteur. Ces coulées de matériaux ont détruit une grande partie du hameau, emportant routes, ponts, réseaux et sentiers de randonnée. Des évacuations d'urgence ont été effectuées les 21 et 22 juin, et l'accès à la vallée a été interdit par arrêté préfectoral. Cet épisode a mis en lumière la vulnérabilité du site et la nécessité d'une réflexion approfondie sur la gestion du risque torrentiel dans ce secteur particulièrement exposé.

CRUES EN OISANS 2023-2024 : 1,5 MILLION D'EUROS POUR LES TRAVAUX D'URGENCE

A la suite des crues d'octobre 2023 et juin 2024, des travaux d'urgence ont été engagés pour stabiliser les berges, curer les rivières et protéger les infrastructures.

Bourg d'Arud – l'Alleau

- Crue d'octobre 2023 : 610 000 € HT – Confortement des berges en enrochement et installation de sabots.
- Crue de juin 2024 : 360 000 € HT – Retrait de sédiments, renforcement des berges et enrochements.

Plan du Lac

- 2023 + 2024 : 112 000 € HT – Curage, comblement de brèches et retrait de la passerelle.

Les Étages

- Crue de juin 2024 : 30 000 € HT – Stabilisation des berges par des enrochements et curage.
- Crue de septembre 2024 : 80 000 € HT – Nouveau curage du lit et reprise des enrochements.

Livet-et-Gavet

- Début 2025 – 310 000 € HT – Confortement du pied de berge pour prévenir les risques de pollution du captage en aval.

Le montant total de ces travaux s'élève ainsi à 1,5 million d'euros HT. Ils sont financés à 57% par la DSEC (Dotation de Solidarité aux Collectivités Victimes), le Fond Vert et le Département de l'Isère, soit 865 000 €.

LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA GESTION DU RISQUE TORRENTIEL À LA BÉRARDE

Début 2025, le SYMBHI a engagé une étude de faisabilité pour mieux anticiper et réduire les risques liés aux crues torrentielles à La Bérarde. Le suivi technique et administratif est assuré par le SYMBHI, avec l'appui du service RTM de l'ONF en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette étude analysera différents scénarios de gestion du risque, alliant renforcement de la surveillance et de l'alerte et aménagements structurants visant à limiter l'impact des crues torrentielles sur le hameau.

Informations Clés :

- Bureau d'étude retenu : Groupement SUEZ / ETRM
- Coût estimatif : 50 000 € HT, financé par la Communauté de Communes de l'Oisans, le Département et l'État (Fonds Vert)
- Début de l'étude : janvier 2025, pour une durée de 6 mois



Hameau de la Bérarde après la crue du 20 juin

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA ROMANCHE

En plein diagnostic du schéma d'aménagement de la Romanche, il a été décidé d'exploiter les crues survenues sur la Romanche en octobre 2023 et en juin 2024 pour caler les simulations hydrauliques sur des événements réels. Des géomètres ont été missionnés pour relever les niveaux atteints par la rivière pendant ces épisodes. Ces laisses de crue ont pu être utilisées dans la modélisation hydraulique de la Romanche pour tenter de reproduire au plus près le fonctionnement de la rivière pour différents débits ; cela afin

de dimensionner au mieux les futurs aménagements de protection contre les inondations.

En raison de ces ajustements méthodologiques, qui n'étaient pas prévus initialement, la phase de diagnostic a pris du retard mais les résultats obtenus montrent des niveaux d'eau atteints en crue centennale dans la Romanche endiguée, moins hauts que ceux estimés par le passé. Ces nouveaux résultats permettent d'alimenter le futur programme de travaux.



LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE AU PAPI DES AFFLUENTS DE LA ROMANCHE EN OISANS



Formation avec l'IRMA à Bourg d'Oisans

Validé par les services de l'État fin 2023, le programme d'études préalable a été lancé dans la foulée et les résultats des premières études d'amélioration de la connaissance sont été réceptionnés comme l'étude historique des crues, les études hydrogéomorphologiques menées par le service RTM de l'ONF, l'inventaire des ouvrages de correction torrentielle... Un parcours de formation mutualisé avec le PAPI Romanche et en partenariat avec l'IRMA est mis en place

en Oisans. Il s'agit de sensibiliser les élus et agents techniques au risque inondation et d'apporter un soutien à la réalisation ou mise à jour des outils de gestion de crise. La participation aux ateliers est très satisfaisante ! Enfin, le diagnostic global de vulnérabilité aux inondations est lancé et servira de socle aux schémas de gestion et d'aménagement prévus et au futur programme de travaux.

VOIRONNAIS

ÉPISODE PLUVIEUX-ORAGEUX DU 25 JUIN 2024

LE VOIRONNAIS ET LE SUD GRÉSIVAUDAN, TOUCHÉS PAR LES INTEMPÉRIES

Le 25 juin 2024 en soirée, un orage intense a frappé le territoire du SYMBHI, en particulier les secteurs du Voironnais et du Sud Grésivaudan. En une heure, 80 à 100 mm de pluie sont tombés, dont 50 mm en seulement 20 minutes sur Cras-Poliénas. Cet épisode a provoqué des inondations touchant plusieurs communes : Tullins, Morette, Cras, L'Albenc, Vinay, Vatilieu, Notre-Dame-de-l'Osier, Chantesse, Poliénas et Saint-Gervais.

Évaluation des impacts

Les inondations ont affecté des habitations, des bâtiments publics, des voiries et certains ouvrages hydrauliques du SYMBHI. Après l'événement, nos équipes ont constaté que plusieurs plages de dépôt (la Pérolat à Cras, le Rival à Tullins, le ruisseau des Combes et le ruisseau de Morette à Morette, la Mayoussière à L'Albenc) étaient totalement remplies ou nécessitaient un curage. Des embâcles ont entraîné d'importants dépôts de sédiments, provoquant des débordements vers des zones urbanisées. De nouveaux épisodes pluvieux auraient pu aggraver la situation, avec un risque accru d'inondation en aval.



Crue Pérolat juin 2024

Interventions et suivi

Face à l'urgence, le SYMBHI est rapidement intervenu pour :

- Évacuer les matériaux excédentaires et restaurer la capacité des plages de dépôt,
- Retirer les embâcles et dégager les cours d'eau pour rétablir l'écoulement.

Des visites de terrain ont ensuite été menées afin d'établir un diagnostic de l'état du lit et des berges des cours d'eau ainsi que des ouvrages. Le constat global est un fort phénomène d'incision et de

transport sédimentaire, une érosion et déstabilisation importante des berges.

Les travaux d'urgence réalisés après cet épisode ont représenté un coût de :

- 113 635 € pour l'Unité Territoriale « Voironnais »,
- 209 565 € pour l'Unité Territoriale Sud Grésivaudan.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE BERGES DES COURS D'EAU

Suite à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), le SYMBHI est habilité à réaliser des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau, à accéder aux propriétés privées riveraines et à se substituer aux devoirs des propriétaires riverains afin de pallier le manque ou l'absence d'entretien. Sur le « Voironnais », le plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) pour la période 2023-2027 couvre l'ensemble des cours d'eau du bassin versant Paladru-Fure-Morge-

Olon-Roize ainsi que ceux de la plaine de l'Isère. Durant l'automne-hiver 2024, plusieurs tronçons sur la Grande Rigole (Poliénas/Tullins), le Briançon (St Aupre), le Rival (Tullins) ont ainsi fait l'objet de travaux. Suite aux orages de juin 2024, des interventions ponctuelles visant à supprimer des embâcles et rétablir la section d'écoulement des cours d'eau ont également été menées sur la Roizette (La Sure en Chartreuse) et la Pérolat (Cras).

Le Briançon après travaux



RESTAURATION DE LA MORGE

Fin 2024, le SYMBHI a finalisé 2 projets de restauration hydromorphologique de la Morge entre Voiron, Saint-Jean-de-Moirans et Moirans. Cette rivière a bénéficié de travaux visant à rétablir son fonctionnement naturel et à réduire les risques d'inondation. Les travaux poursuivaient plusieurs objectifs :

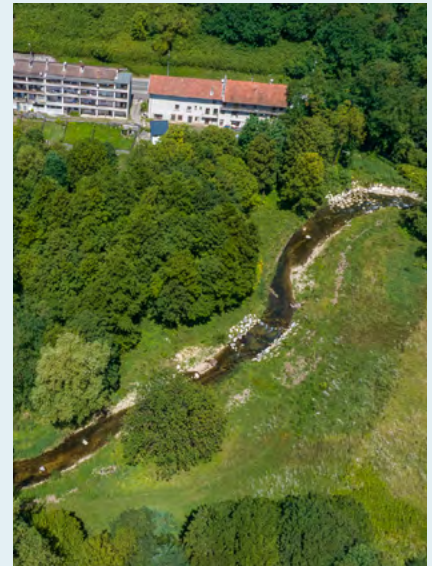
- Sur le plan écologique et hydromorphologique : le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire avec la suppression de 3 seuils sans usage, le reméandrage du cours d'eau, la reconstitution d'une ripisylve, la diversification des écoulements et des habitats piscicoles

- Sur le plan hydraulique : la réduction des risques d'inondation pour les zones habitées ou zones d'activités à proximité
- Sur le plan paysager et social : l'amélioration de l'environnement naturel de la Morge et du cadre de vie avec un renforcement de son intégration dans le tissu urbain de Moirans et Saint-Jean-de-Moirans.

Un projet en chiffres

- 1.3 km : longueur des tronçons restaurés entre Voiron et Moirans.
- 3 seuils infranchissables pour la faune aquatique supprimés
- 4800 arbustes et arbres plantés
- Création de 2 mares
- 680 000€ HT

La Morge (secteur Patinière)



DES PANNEAUX PÉDAGOGIQUES LE LONG DE LA PROMENADE DE LA ROIZE

En 2024, le SYMBHI a installé trois panneaux pédagogiques le long des digues de la Roize, à Voreppe. Ces panneaux, conçus en partenariat avec la commune et l'association Corepha, offrent aux habitants et promeneurs des informations sur le bassin versant de la Roize, le fonctionnement de ce torrent et les travaux de protection contre les inondations réalisées au cours du temps.

Ce projet fait suite à l'étude historique sur les crues et inondations de la Roize. Il vise à informer sur le fonctionnement du cours d'eau tout en sensibilisant le public aux enjeux des risques d'inondation.

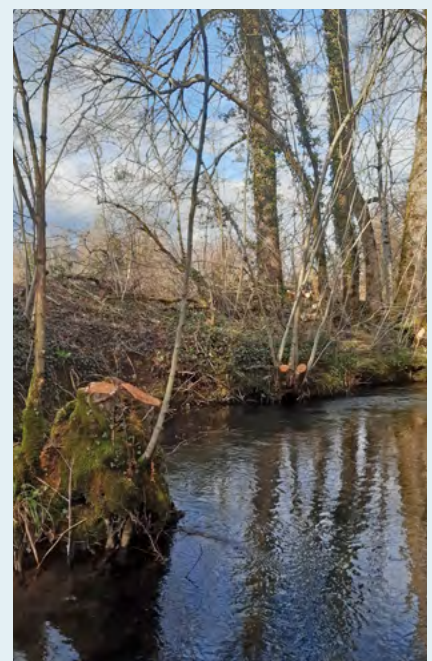


Panneaux Roize



POINT SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA MORGE ET DE L'OLON

Le schéma d'aménagement intégré Morge-Olon s'est poursuivi en 2024 avec le diagnostic de vulnérabilité du territoire et l'élaboration toujours en cours de deux scénarios d'aménagement d'occurrence centennale et trentennale. Plus de 25 secteurs sont ciblés afin de proposer des travaux de protection contre les inondations des principaux centres bourgs (Voiron, Moirans et Vourey) et zones d'activités (Centr'Alp1&2, Bouboutière, Patinière) et de restauration de fonctionnalités naturelles des cours d'eau.



La Morge

SUD GRÉSIVAUDAN

ÉBOULEMENT À LA RIVIÈRE : TRAVAUX D'URGENCE SUR LE VERSOUD



Travaux d'urgence de restauration d'un tracé du Versoud - août 2024

Le 25 juillet 2024, un éboulement massif s'est produit sur la commune de La Rivière, au-dessus de la carrière, bloquant la route départementale et comblant le lit du ruisseau du Versoud sur 700 mètres. Ce phénomène a interrompu sa continuité amont aval et ses confluences, entraînant une accumulation d'eau en amont et provoquant l'inondation de plusieurs parcelles agricoles. La situation présentait un risque majeur d'aggravation, notamment en cas d'orages.

Une mobilisation immédiate

Face à cette situation, le SYMBHI s'est mobilisé dès la semaine suivant l'éboulement. Des travaux d'urgence ont été engagés afin de rétablir l'écoulement du Versoud et limiter les risques d'inondation dans la plaine.

Ces interventions, réalisées dans un contexte complexe marqué par l'instabilité du terrain et le risque résiduel d'éboulements, ont nécessité la création d'un tracé alternatif du cours d'eau. Un contournement d'un kilomètre a été défini pour restaurer une continuité du

cours d'eau tout en préservant la stabilité du site.

Travaux et concertation avec les acteurs locaux

Dès la première quinzaine d'août, une première tranche de travaux a été réalisée, permettant de reconnecter le Versoud en aval et le ruisseau des Fontaines, réduisant ainsi les zones inondées. Les travaux se sont poursuivis jusqu'à début octobre, garantissant la connexion du Versoud en amont et d'un affluent en aval.

Une étude globale du Versoud sera engagée dans les mois à venir pour déterminer les éventuelles adaptations à apporter à la solution mise en place, notamment pour renaturer le nouveau lit terrassé en urgence.

Ces travaux ont été menés en concertation avec les communes, les élus locaux, l'Association Syndicale Agréée (ASA) et le Département. Avant toute intervention sur les parcelles, en majorité agricoles, des discussions ont été engagées avec les propriétaires et exploitants impactés.

CHIFFRES CLÉS



700 mètres
de lit de rivière obstrués par l'éboulement.



1 kilomètre
de tracé alternatif créé.



20 parcelles
concernées, principalement en noyeraie.



2 mois et demi
de travaux d'urgence.



650 000€
de coût global, hors indemnités.

LE VOYAGE D'UNE GOUTTE D'EAU

Le projet pédagogique Le Voyage d'une Goutte d'Eau, renouvelé annuellement par le SYMBHI sur le Sud Grésivaudan, a permis de sensibiliser de nombreux élèves à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Grâce à l'implication des associations Espace Nature Isère, Fishing Fever et la Fédération de Pêche de l'Isère, les élèves ont découvert le cycle de l'eau, la faune et la flore aquatiques, ainsi que les enjeux liés à la gestion de cette ressource précieuse. Les animations, à la fois en classe et sur le terrain, ont rencontré un vif succès auprès des enseignants et des élèves, favorisant une approche immersive et ludique de l'environnement. Les animations sont renouvelées pour 2024-2025 avec 24 classes inscrites.



CHIFFRES CLÉS SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



7

écoles participantes
et **14** classes impliquées



319

élèves
sensibilisés



39

interventions
menées



117

heures
d'animation



9

sites explorés (rivières, mares
pédagogiques, stations d'épuration...)

LE MERDARET À CHATTE : UN PROJET D'AMÉNAGEMENT QUI AVANCE

Le Merdaret, affluent principal du Furand et l'une des rivières les plus importantes du Sud Grésivaudan, traverse la ville de Chatte. Cette rivière, bien qu'aménagée et pour partie endiguée, présente des risques significatifs d'inondation pour les habitants et les infrastructures de la commune.

Le 13 mai 2000, Chatte a subi une crue majeure du Merdaret, submergeant de nombreux quartiers. Cet événement, correspondant à une période de retour estimée de 30 ans, a confirmé la vulnérabilité de la commune face aux crues. À la suite de cette catastrophe, des travaux ont été initiés par la commune afin de réduire le risque sur les zones les plus exposées. Ces actions se poursuivent aujourd'hui en partenariat avec le SYMBHI, notamment en 2024 avec le dépôt du dossier de régularisation du système d'endiguement auprès des services de l'État, ainsi que l'avancement de l'étude jusqu'au stade de faisabilité pour définir la suite du programme de travaux.



Digue du Fourneau le long du Merdaret à Chatte

L'IMPACT DES BARRAGES SUR LA BASSE-BOURNE : UNE ÉTUDE SUR LES ÉCLUSES POUR PRÉSERVER LA VIE AQUATIQUE



Barrage de Choranche

RIVIÈRE EMBLÉMATIQUE DU VERCORS, LA BASSE-BOURNE SUBIT D'IMPORTANTES VARIATIONS DE DÉBIT DUES AUX BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES. LEUR FONCTIONNEMENT EN ÉCLUSÉES, ALTERNANT PHASES DE TURBINAGE ET D'ARRÊT, PERTURBE FORTEMENT LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.

Pour mieux comprendre ces effets et tester des solutions, le SYMBHI a lancé en 2024 une étude en partenariat avec EDF et le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID). L'objectif : expérimenter des ajustements des modalités d'écluse et mesurer leurs impacts sur la faune, notamment les poissons.

Deux phénomènes sont particulièrement étudiés :

- L'exondation des frayères – ce phénomène se produit lorsque les zones où les poissons pondent leurs œufs se

retrouvent à sec à cause d'une baisse soudaine du niveau de l'eau. Résultat : les œufs risquent de ne pas éclore, mettant en danger la reproduction des poissons.

- L'échouage des jeunes poissons, pris au piège par les variations brutales du niveau d'eau.

La première phase de l'étude, menée en 2025, consistera à observer ces impacts sur le terrain. En 2026, des mesures d'atténuation seront proposées et leur efficacité suivie de près par EDF et le SID.

Le financement de l'étude, d'un montant global de 120 000 € TTC, est assuré par des aides de l'Agence de l'Eau (50%), du Fonds Vert (21%), des Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Isère (9%), ainsi qu'une participation d'EDF (11%) et du SID (4,5%).

ISÈRE AMONT

GRAND PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE 2024



Nous avons l'immense plaisir d'annoncer que le projet « Isère Amont » a remporté le Grand Prix national du Génie Écologique 2024, qui récompense un projet particulièrement remarquable. Ce prix est organisé par l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques (A-IGÉco) et l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec la Direction de l'Eau de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques ainsi que de Plante & Cité.

Présentation du projet

Le projet « Isère Amont » est un exemple pionnier d'aménagement basé sur des solutions fondées sur la nature pour la prévention des risques d'inondation. Inscrit dans une longue tradition d'endiguement de l'Isère, ce projet propose un changement de paradigme en redonnant de la place à la rivière pour étendre ses crues dans la plaine alluviale. Il inclut le recul des digues au pied des zones à enjeux, permettant une expansion contrôlée des crues sur 3 500 hectares de terrains agricoles dès les crues trentennales et 300 hectares de forêts alluviales dès les crues biennales.

CHIFFRES CLÉS

Projet « Isère amont », 10 ans de travaux, 135 M€ HT de travaux dont 19 M€ HT pour des opérations de restauration écologique :

- Aménagements de **8** connexions piscicoles,
- Restauration de **10 km** de corridors boisés et **6 ha** de boisement,
- Restauration de la dynamique à long terme par le recul et effacement de **13 km** de digues permettant de reconnecter **300 ha** de forêts alluviales,
- Renaturation de **8** gravières et restauration de **20 ha** de zones humides,
- Restauration de la dynamique à court terme par la reconnexion de **4** annexes fluviales : rajeunissement de **13 ha** de milieux naturels, ouverture de **2,2 km** de bras en eau courante, **600 ml** de bras phréatique,
- Restauration de la dynamique à moyen terme par la reconnexion de **3** gravières à l'Isère,
- Gestion des espèces protégées et invasives.



Crue de l'Isère de novembre 2023



Remise en eau de la forêt alluviale la zone de recul de digues - Novembre 2023

NOS MEMBRES



NOS FINANCEURS



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

9 rue Jean Bocq 38022 Grenoble
Cedex CS41096
Tél. 04 82 86 82 40 / **Mail.** contact@symbhi.fr

symbhi.fr